

COMPTE RENDU du 15 octobre 2015 à 20h30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR			X	Mme Françoise VAUTIER
Mme Valérie BASLEY			X	M. Pierre LOZOUET
M. Emmanuel MOREL			X	M. Yves VAUTIER
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 8 octobre 2015

Secrétaire de séance : Madame Armelle DUBEC

Approbation des derniers comptes rendus (8 juin & 22 juin 2015) : à l'unanimité

Madame Le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants qui sont acceptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

- Solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la gestion de la zone humide
- Délibérer sur les travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques, Impasse des Eiders (SDE76).
- Délibérer sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'architecte : nouvelle estimation à la fin de la phase APS.

1) Recrutement d'un apprenti pour la gestion de la zone humide

Lors de la réunion « appel à projet région » du 23 septembre dernier, nous avons rencontré Monsieur Jean François DUFAUX du conservatoire d'espaces naturels et Monsieur Rémi MANDRA du CFTA de Coqueréaumont. La commune de Clères propose de recruter un apprenti pour la gestion de la « zone humide », 3 stagiaires de BTSA Gestion et Production de la Nature ont été proposés. Ces derniers ont été reçus par Messieurs Jean Jacques DEHAIS et Éric LESOBRE.

Monsieur Maël GAUDIER a été retenu. Un contrat d'apprentissage va être établi par le CFTA de Coqueréaumont. Il reste encore à déterminer la date de commencement de ce stage, en alternance d'une durée de 2 ans.

Le coût à supporter pour la commune sera de 12 227€ pour la 1^{ère} année et de 13 876€ pour la 2^{ème} année. La convention signée avec la Région Haute Normandie dans le cadre de la valorisation des espaces naturels du territoire permettra d'obtenir une subvention de 41 850 € HT (soit 50% de 83 700 € HT). A ce jour La Région a déjà versée 40% de la subvention attendue. Le montant de la subvention attendue a été réévalué. Il sera de 55 000 € HT, ce montant est inscrit dans l'avenant n° 1 de la convention reçu vendredi dernier.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le recrutement d'un stagiaire pour la gestion de la zone humide et de lui donner, les pouvoirs pour signer ce contrat.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent de recruter Monsieur Maël GAUDIER pour gérer la zone humide et autorisent Madame Le Maire à signer le contrat avec le CFTA de Coqueréaumont.

Afin de garantir la bonne mise en œuvre du projet, Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à déposer auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie un dossier de demande de subvention.

2) Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

Madame Le Maire a reçu un courrier de la Fondation du Patrimoine sollicitant la commune à adhérer à leur fondation. Sur le bulletin d'adhésion pour les collectivités, un tarif minimum est indiqué par strate de population : commune de 1000 à 3000 habitants, 100€. Ce montant a été inscrit au BP 2015 (délibération n°30 du 09/04/2015).

Point sur la chapelle du Tôt :

En 2013 un avenant à la convention de souscription du 29 mars 2012 a été signé entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Clères pour un montant total de 23 776 € HT. Une campagne de souscription a été lancée pour recueillir des fonds dans le but de restaurer la chapelle Notre Dame des Buis. Les travaux sont répartis en 3 tranches : travaux de restauration des fonts baptismaux (1 740 € TTC), de drainage de la chapelle (6 973 € TTC), de réfection de la voûte en plâtre de la chapelle (14 570 € TTC). Le montant des dons collectés à ce jour par la Fondation du Patrimoine s'élève à 2 500 €.

A ce jour les travaux de restauration des fonts baptismaux ainsi que les travaux de drainage sont terminés. Les travaux de réfection de la voûte en plâtre ne sont pas programmés pour le moment.

Un dossier de demande de subvention a été déposé au Département, ce dernier a accusé réception de ce dossier. La commission d'attribution se réunira fin 2015.

3) Convention conclue entre l'Etat et la commune : installation d'une sirène

Le 11 mars dernier, nous avons reçu, des représentants de l'Etat et la société EIFFAGE (prestataire technique du ministère de l'intérieur sur ce projet), pour étudier la faisabilité technique de l'installation d'une sirène d'alerte.

Le coût de la sirène, de son installation, d'une armoire de commande et d'un boîtier de radio-transmissions sera pris en charge par l'Etat.

Malgré les différentes actions menées auprès de la Préfecture, le démontage de la sirène ne pourra pas être pris en charge par l'Etat.

Le coût à supporter par la collectivité est de 711,46 € TTC.

Un projet de convention entre l'Etat et la Commune a été adressé.

Les travaux d'installation de la sirène ne pourront être opérés qu'après la réalisation des prérequis d'installation et la signature de cette convention.

Madame le Maire demande aux élus leur approbation pour installer une sirène et signer la convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent l'installation d'une sirène sur le toit de la mairie et Madame Le Maire à signer la convention avec l'Etat.

4) Décisions Modificatives

- Certificat administratif d'Eclairage Public 2015

- Un mandat d'ordre à l'article 21534/041 pour un montant de 37 230.07 €

- Un titre d'ordre à l'article 238/041 pour un montant de 15 015.33 € et à l'article 1328/041 pour un montant de 22 214.74 €.

- Certificat administratif d'Eclairage Public 2014

- Un mandat d'ordre à l'article 21534/041 pour un montant de 42 503.83 €

- Un titre d'ordre à l'article 238/041 pour un montant de 19 291.05 € et à l'article 1328/041 pour un montant de 23 212.78 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à passer ces Décisions Modificatives.

5) Droits de place

Vous trouverez en pièce jointe le projet de tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses saisonnières ainsi que la liste des commerces exonérés et ceux redevables de la taxe. Une réunion de présentation avec les commerçants sera planifiée ultérieurement puis une convention d'occupation du domaine public leur sera adressée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à émettre des conventions d'occupation du domaine public avec les commerçants de la commune.

En ce qui concerne le droit de place : 8 - POUR / 4 – CONTRE / 3 - ABSTENTION

Après délibération, les tarifs d'occupation du domaine public par les terrasses saisonnières sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2016 à 17 € le m² pour l'année 2016. Les commerces utilisant moins de 5 m² sont exonérés.

6) Intégration d'une voirie dans le domaine communal

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine communal l'«Impasse du Marchepied de la Rivière». Cette impasse permet de rejoindre la place du parking des oiseaux. L'«Impasse du Marchepied de la Rivière» n'étant plus une impasse Madame Le Maire propose de la rebaptiser.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent d'intégrer dans le domaine communal l'ancienne Impasse du Marchepied de la Rivière et de rebaptiser cette voirie de 3,50m de large et de 190m de long : « Rue des Oiseaux ».

7) Aménagement piétons aux abords de l'école maternelle

Lors des travaux de déconstruction et de reconstruction de l'école élémentaire, les enfants de l'école maternelle ne pourront plus traverser la cour comme aujourd'hui, pour accéder à la cantine.

Madame Le Maire propose la pose de barrières le long du trottoir pour sécuriser le passage des enfants de l'école maternelle à la cantine scolaire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cet investissement. Messieurs Jean Jacques DEHAIS et Yves VAUTIER ont en charge la concrétisation de ce projet pour fin novembre.

8) PLU

Madame Le Maire rappelle aux élus les objectifs définis par délibération le 30 mars 2009 qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration d'un projet de Plan d'Urbanisme.

Les élus ont été destinataires de l'ensemble des pièces du dossier :

- Rapport de présentation volume 1 & 2
- OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Règlement
- Plan de délimitation

Les dernières remarques ont été transmises en début de semaine au cabinet d'études pour être intégrées dans le document final. Le dossier n'étant pas finalisé, il ne peut y avoir de décisions prises ce soir. Un plan de zonage provisoire a été affiché en mairie, il est également consultable.

Madame Le Maire propose de fixer dès maintenant la date du prochain Conseil Municipal lors duquel sera présenté le PLU en vue de son arrêt. La date du jeudi 5 novembre est retenue, sous réserve que le bureau d'études ait finalisé l'ensemble des pièces du dossier.

9) Mise en accessibilité des arrêts de cars de la commune pour les personnes à mobilité réduite

Le Département de la Seine-Maritime, en qualité d'autorité organisatrice de transport de personnes compétente pour l'organisation des lignes interurbaines, s'engage à apporter son concours financier à la mise en accessibilité de l'arrêt « des Halles » pour la commune de Clères. La maîtrise d'ouvrage et la conduite des travaux seront prises en charge par Le Département.

Madame Le Maire demande aux élus de délibérer sur ce point.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité prennent en considération la nécessité de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite l'arrêt de car « des Halles » dans les délais réglementaires. Ils s'expriment en faveur d'une programmation des travaux au 1^{er} semestre 2016 avec pour maîtrise d'ouvrage et conduite des travaux le Département.

10) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire

Monsieur Yves VAUTIER présente la nouvelle estimation du coût de la construction du groupe scolaire à la fin de la phase APS. Le coût de la construction est estimé à 1 881 118.50 € au lieu de 1 600 000 €. Il explique que ce surcoût est dû à l'augmentation de surfaces de la garderie, de l'espace périscolaire (sous-estimation du programme initial) et à l'intégration du parvis, d'un parking de 5 places et d'une rampe handicapée.

Ce dépassement entraîne une augmentation de 18 413.26 € des frais de maîtrise d'œuvre de notre architecte, soit 6.55% de 281 118.50 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent l'augmentation des frais de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire.

11) Travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques – Impasse des Eiders

Le SDE76 estime à 14 500 € HT le coût des travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques pour l'Impasse des Eiders. Le SDE76 pourrait participer à hauteur de 30 % soit 4 350 € du coût des travaux (délibération sera prise le 30 octobre prochain). La commune a fait une économie de 3 500 € sur les travaux d'éclairage public, les travaux d'installation pour un montant 4 140 € des mats d'éclairage public rue des Eiders pourraient être différés sur l'année et ou les années suivantes.

$$\Rightarrow 14\,500\text{ €} - 4\,350\text{ €} - 4\,140\text{ €} - 3\,500\text{ €} = 2\,510\text{ €}$$

Le coût supplémentaire à prévoir serait de 2 510 € HT.

En plus la commune supportera la TVA, montant récupérable l'année suivante.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent de supporter les coûts supplémentaires sous réserve de la participation de 30% du SDE76.

12) Informations diverses

- Titulaires jurés d'assises 2016

Parmi les 3 personnes tirées au sort sur la commune, 1 personne a été tirée au sort par la Cour d'Appel de Rouen pour faire partie des jurés d'assises. Il s'agit de Madame Sandrine BOINET TOURMENTE.

- Repas des Aînés

Le repas des Aînés aura lieu le samedi 12 décembre 2015. Deux traiteurs ont été mis en concurrence, c'est LECOINTE Traiteur qui a été retenu. Cette année l'animation musicale sera effectuée en interne.

- Repas du Personnel

Le repas du personnel aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 à 19h00. Comme l'année dernière, la formule cocktail dinatoire a été retenue.

- Point sur l'école élémentaire

Madame Françoise VAUTIER informe les élus des problèmes rencontrés lors de la réunion de mardi soir avec les parents d'élèves de l'école élémentaire. Afin de résoudre les problèmes liés au transfert des enfants de CLARA vers la cantine ou la garderie, il a été proposé d'organiser la cantine et la garderie dans la mesure du possible dans la salle CLARA.

Madame Françoise VAUTIER n'a pas encore donné de date de mise en application, elle continue de travailler sur ce dossier.

11) Questions diverses

Mise en place d'une commission de réflexion sur le stationnement autour des écoles et dans le centre bourg.

Messieurs Jean Jacques DEHAIS et Yves VAUTIER se chargent de piloter un groupe de travail avec Mesdames Armelle DUBEC, Sandrine BOINET-TOURMENTE, Chantal DUJARDIN et Françoise VAUTIER.

Séance levée à 22h40